Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 102

Artikel: VIIIme Congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-255908

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

27 AOU 1920

HUITIÈME ANNÉE. — N° 102. 25 AOUT 1920

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 6.50
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION
Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

	12 insert.	24 insert
La case,	Fr. 25.—	45.—
1 case 1/2,	» 35.—	60.—
2 cases,	» 45.—	80.—

Les abonnements partent du 1er **janvier.** A partir de **juillet,** il est délivré des abonnements de **6 mois (3 fr.)** valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : VIIIe Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. — Le pastorat féminin : J. Meyer. — Bibliographie féministe de langue française. — Le Conseil International des Femmes : P. Chaponnière-Chaix. — De ci, de là... — Variété littéraire : Mrs. Humphry Ward : C. Haltenhoff. — A travers les Sociétés féminines.

VIIIme CONGRÈS DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE pour le Suffrage des Femmes

Nous recevons du Bureau Central, à Londres, l'avis que le rapport du Congrès de Genève va paraître incessamment. Ce rapport contiendra la liste des membres du Comité et des déléguées au Congrès avec leur adresse, le rapport du Bureau Central sur son activité de 1913 à 1920, des rapports sur la situation féministe actuelle dans chacun des pays affiliés à l'Alliance, les résolutions votées par le Congrès, les procès-verbaux des séances du Comité Exécutif et un bref aperçu des séances du Congrès. Cette forme abrégée sera peut-être une déception pour de nombreuses personnes qui comptaient sur la publication *in-extenso,* sous la forme d'«Actes», de tout ce qui s'est dit au Congrès, mais on se rendra bien vite compte quels frais considérables aurait entraînés, dans les conditions actuelles d'impression, pareille publication ! et l'on peut d'ailleurs constater par ce qui précède que ce rapport constituera un guide très précieux pour toute féministe, en même temps qu'un complément remis à jour à l'indispensable volume : *Le Suffrage des Femmes en pratique.*

Le Bureau Central n'a pu encore nous indiquer le prix exact de ce rapport, mais nous ne pensons pas qu'il soit très élevé, Prière instante à toutes les personnes qui désirent le recevoir d'en aviser au plus vite la présidente de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, Mlle Emilie GOURD, Pregny, Genève.

Le pastorat féminin [1])

On peut se demander pourquoi cette profession est une des plus lentes à s'ouvrir aux femmes, et pourquoi celles-ci elles-mêmes, qui ont mis tant d'ardeur à conquérir leurs grades en médecine ou en droit, hésitent à se tourner vers une carrière qui semble pourtant devoir répondre tout particulièrement à leurs goûts et à leurs dons.

Le pastorat, en effet, ministère d'encouragement, de consolation, d'enseignement, constant appel à la sympathie et au don de soi-même, doit correspondre aux âmes religieuses, à celles qui cherchent la paix intérieure, la contemplation et la certitude, comme aussi à celles qui, désireuses d'action, trouvent dans des œuvres multiples et variées l'occasion d'exercer leur énergie et la joie d'être utiles. Les femmes se plaisent rarement aux idées philosophiques, mais elles prennent intérêt aux questions de morale, à la fois élevées et pratiques ; elles savent consoler et comprendre ; elles ont la patience et le don de communiquer leurs connaissances et leurs convictions.

En fait d'ailleurs, la femme exerce ces différences activités : elle sait être utile auprès des enfants et des malades ; elle soulage des infortunes et administre des associations de bienfaisance ; elle le fait avec fidélité et persévérance. Mais jusqu'à une date très rapprochée, elle s'est tenue à l'écart des fonctions officielles.

Il y a, pour expliquer cette situation, des raisons diverses. Naturellement, tous les arguments employés pour combattre l'accession des femmes aux carrières masculines se retrouvent ici : la femme au foyer, la réserve féminine, l'infériorité intellectuelle, la faiblesse physique, etc. Mais il y a eu de plus les arguments théologiques et religieux : en raison de la faute d'Eve, la femme doit être soumise à l'homme, et cultiver plus que toute autre vertu la modestie et l'humilité. Il y a surtout le grand argument de l'apôtre Paul : « Que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis d'y parler. » Et les derniers arguments, incapables d'arrêter les femmes qui désiraient pratiquer la médecine ou le droit, pèsent encore d'un poids très lourd sur celles pour qui la vie religieuse importe plus que tout et qui cherchent dans la Bible leur règle de vie. Il y a une souffrance, parfois une souffrance angoissante, à se sentir en désaccord, ne fût-ce que sur un point, avec l'enseignement qui, par ailleurs, est considéré comme sacré.

Ce n'est pas le lieu de discuter ici comment les arguments proprement théologiques peuvent être compris ou modifiés selon les siècles et les races. Il restera toujours que les âmes les plus nobles sont celles qui auront les scrupules les plus délicats et la solution du problème, pour une femme religieuse, est du domaine individuel. Quelques-unes se laisseront retenir ; d'autres, appelées par une irrésistible vocation, obéiront à leur conscience en passant outre, et le choix à faire à cet égard sera

[1] Cet article a été écrit avant la prédication à Saint-Pierre, le 6 juin dernier, de Miss Maude Royden, prédication qui a certainement marqué une évolution dans l'opinion publique au sujet du pastorat féminin. — Signalons, pour les personnes que préoccupent les arguments théologiques, une brochure en anglais de Miss M. A. R. Tuker (en anglais) : *Women Preachers* (en vente au Secrétariat des Intérêts féminins, 22, rue Etienne-Dumont, Genève : 50 centimes), et un article de M. le past. J. Breitenstein dans la *Semaine religieuse* de Genève du 29 mai 1920. *(Réd.)*

BIBLIOTHÈQUE

E 1436